



Bulletin du mardi 24 mars 2020

E-mai : fodgfp44@gmail.com

Compte rendu de la conférence téléphonique avec le Directeur Général du 23 mars à 16 H30

Plan de Continuité d'Activité (PCA)

Selon les éléments dont dispose le DG, les PCA se mettent en place dans les directions locales, le surdimensionnement de certaines équipes affectées sur des missions prioritaires semblant en nette diminution.

En réponse à nos questions, il a réaffirmé l'objectif de ces PCA : concentration du mode présentiel sur les missions indispensables **et, si le télétravail n'est pas possible**, maintien sur les postes de travail du strict minimum des agents nécessaires avec un maximum de distance entre eux. De même, certains responsables de SIP s'interrogeant sur l'opportunité de continuer des poursuites telles que, notamment les ATD, le DG a rappelé que le recouvrement offensif ne constitue pas la priorité du moment.

Responsabilité des comptables

Des textes sont en préparation pour protéger la responsabilité des comptables. Deux ordonnances sont soumises pour avis au Conseil d'État : l'une sur la notion de force majeure et l'autre sur la suspension de l'ensemble des délais légaux.

Campagne des déclarations de revenus

Le DG réfléchit à la possibilité d'anticiper tout ce qui peut l'être de manière dématérialisée en ouvrant la télédéclaration et en renvoyant à plus tard les questions nécessitant un accueil physique. De plus grandes précisions seront données en principe d'ici la fin de la semaine.

Prise en charge de la restauration

Pour ceux mode présentiel qui ne disposent plus de cantines, la distribution de tickets-restaurants évoquée initialement ne semble plus être la solution adaptée et la DG attend le feu vert du cabinet du Ministre et de la DGAFP pour mettre en place une solution de dédommagement. Pour **FO**, quelle que soit la solution retenue, elle ne peut être que rétroactive.

Télétravail

Plus de 3 000 PC portables ont été récupérés, sont en cours de configuration et devraient être



acheminés à leurs destinataires d'ici la fin de la semaine. Le nombre d'agents en télétravail devrait ainsi pouvoir être augmenté dans la limite de la capacité du réseau informatique.

Entretiens d'évaluation

Ils sont en principe suspendus mais certains chefs de service ont imaginé pouvoir les conduire par téléphone ce que nous avons contesté auprès de l'administration. La DGFIP considère que si les deux parties en sont d'accord, c'est possible. Il reste qu'en la période, la fixation d'objectifs raisonnables paraît totalement hors sol et qu'il y a plus urgent à faire. En conclusion, rien n'oblige un agent à accepter une telle proposition et **FO** invite les personnels à lui faire part de toute insistance déplacée sur ce point.

Entretien et désinfection des locaux



Malgré une légère amélioration, il subsiste une bonne marge de progression. Pour **FO**, la mise en place de solutions adaptées doit être systématiquement recherchée partout où le problème existe.

Présence dans les CPS et CDC

La présence des agents est quelque peu excessive au regard de la volumétrie des tâches à accomplir. Les directions concernées ont été invitées à replier la voilure à un niveau plus adapté.

Congés

Les dispositions de la loi sur l'état d'urgence sanitaire prévoient que l'employeur puisse placer d'office un salarié du public comme du privé en congé ou RTT sur une période limitée pendant la période de confinement. À nos questions sur ce point, la DG a indiqué que les ministres répondront mardi 24 aux représentants « Finances ».



Nouvelle conférence téléphonique prévue mardi 24/03.

Vous êtes confiné(e) et vous voulez être informé(e) sur votre boîte personnelle ? N'hésitez pas à envoyer un courriel (voir l'entête)